

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Circulaire n° 2000-47 du 22 juin 2000 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment

NOR : *EQUE0010095C*

Circulaire abrogée par la présente circulaire :néant ;

Circulaires complétées par la présente circulaire :circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ; Messieurs les ingénieurs généraux des ponts et chaussées et inspecteurs généraux chargés d'une circonscription territoriale ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement ; centres d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes et Rouen ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Rouen, Toulouse et Tours ; services spécialisés de navigation à Lille, à Lyon, à Nancy, à Strasbourg, à Toulouse et de la Seine à Paris ; services de navigation ; service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ; services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; services départementaux de l'architecture ; services maritimes des ports de Boulogne et de Calais, du Nord [Dunkerque], de la Seine-Maritime [Le Havre et Rouen], de la Loire-Atlantique [Nantes], de la Gironde [Bordeaux] et des Bouches-du-Rhône [Marseille]) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux, Strasbourg, Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le directeur du service technique de l'urbanisme ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le chef du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le chef du service d'études des transports urbains ; Monsieur le chef du centre d'études techniques des tunnels ; Monsieur le chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le chef du service technique des remontées mécaniques ; Monsieur le chef du service technique des bases aériennes ; Monsieur le chef du service technique des phares et balises ; Monsieur le chef du service central technique des ports maritimes et des voies navigables ; Messieurs les chefs de service de l'aviation civile à Nouméa et Papeete.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'indice PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiments nationaux BT du mois de février 2000.

Pour le ministre et par
délégation :

Pour le directeur empêché :
*Le sous-directeur du bâtiment
et des travaux publics,
J.-M. Etienne*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de mars 2000
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	576,1
Terrassements	BT 02	606,9

Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
	BT 03	595,5
Béton	BT 04	537,0
Briques	BT 06	545,6
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 07	400,2
Ossature et charpentes métalliques	BT 08	560,7
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 09	543,4
Carrelage et revêtement céramique		
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	713,7
Textile (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	624,3
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	569,1
Mosaïque en bois collé	BT 13	563,9
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	562,0
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	424,0
Résineux d'importation	BT 16	470,9
Chêne	BT 17	450,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	552,3
Extérieure et escaliers :		
Bois tropicaux	BT 19	590,6
Chêne	BT 20	519,4
Résineux d'importation	BT 21	521,8
Résineux de pays	BT 22	503,5
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	364,3
Résineux de pays	BT 24	496,4
Feuillus	BT 25	525,9
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	503,1
Aluminium	BT 27	500,1
Métal ferreux	BT 28	460,5
Couverture et accessoires :		
Ardoises de schiste	BT 30	618,6
Tuiles en terre cuite	BT 32	495,7
Tuiles en béton	BT 33	544,7
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	479,5
Bardeaux d'asphalte	BT 35	496,2
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	678,5
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	657,1
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	497,1
Menuiserie :		
En acier et serrurerie	BT 42	467,5
En alliage d'aluminium	BT 43	481,2
Vitrierie	BT 44	658,7
Miroiterie	BT 45	609,3
Peinture, tenture	BT 46	646,3
Electricité	BT 47	730,3
Ascenseurs	BT 48	566,0
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	114,0
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	123,6

Menuiseries PVC	BT 51	124,1
Impermabilité de façades	BT 52	107,3
Etanchéité asphalte-multicouche	BT 53	104,1

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de février 2000 (325,9) utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2000.

(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

LES INDEX DU BATIMENT

EVOLUTION DE L'INDEX BT 01 :

Evolution mensuelle:

mars 2000 576,1
février 2000 573,2

Variation **+0,51%**

Evolution annuelle:

mars 2000 576,1
mars 1999 552,9

Variation **+4,20%**

EVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISE :

Evolution mensuelle:

mars 2000 325,9 (valeur du mois de février 2000)
février 2000 324,7 (valeur du mois de janvier 2000)

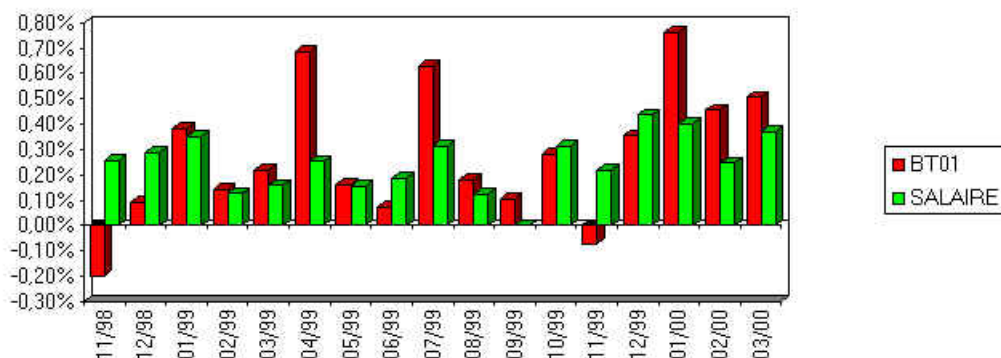
Variation **+0,37%**

Evolution annuelle:

mars 2000 325,9 (valeur du mois de
mars 1999 316,2 février 1999)

Variation **+3,07%**

Evolution mensuelle de l'index BT01 et de l'indice Salaire (2000)



INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998

Novembre 1998	100
Décembre 1998	100
Janvier 1999	100
Février 1999	100,7
Mars 1999	100,7
Avril 1999	100,7
Mai 1999	101,9
Juin 1999	101,9
Juillet 1999	101,9
Août 1999	105,4
Septembre 1999	105,4
Octobre 1999	105,4
Novembre 1999	107,9
Décembre 1999	107,9
Janvier 2000	107,9
Février 2000	112,3
Mars 2000	112,3

INDEX INGÉNIERIE

Janvier 1999	605,3
Février 1999	609,5
Mars 1999	610,5
Avril 1999	613,0
Mai 1999	613,7

Juin 1999	613,7
Juillet 1999	613,7
Août 1999	617,5
Septembre 1999	619,7
Octobre 1999	622,7
Novembre 1999	626,1
Décembre 1999	630,0
Janvier 2000	635,2
Février 2000	640,2
Mars 2000	642,0

FRAIS DIVERS

Janvier 1999	100,7
Février 1999	100,8
Mars 1999	101,0
Avril 1999	101,5
Mai 1999	101,4
Juin 1999	100,8
Juillet 1999	101,2
Août 1999	100,7
Septembre 1999	99,9
Octobre 1999	99,9
Novembre 1999	99,8
Décembre 1999	100,0
Janvier 2000	99,9
Février 2000	100,7
Mars 2000	100,8

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS
(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)
FG (fourniture de graines)**

Janvier 1999	112,3
Février 1999	112,3
Mars 1999	112,3
Avril 1999	112,3
Mai 1999	112,3
Juin 1999	112,3
Juillet 1999	112,4
Août 1999	112,4
Septembre 1999	112,4
Octobre 1999	106
Novembre 1999	106
Décembre 1999	106
Janvier 2000	114,1

Février 2000	114,1
Mars 2000	114,1

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO] à compter du 1^{er} janvier 1988)

Janvier 1999	129,0
Février 1999	128,8
Mars 1999	129,2
Avril 1999	130,2
Mai 1999	130,6
Juin 1999	130,3
Juillet 1999	130,9
Août 1999	131,8
Septembre 1999	132,2
Octobre 1999	132,8
Novembre 1999	134,2
Décembre 1999	136,0
Janvier 2000	137,1
Février 2000	137,0
Mars 2000	137,9